

MAQUETTE DE LA FORMATION DOCTORALE DE L'ED SHS N°473 (Offre pour 2020-2021) « POUR NON SALARIÉS »

Le doctorat équivaut à 180 crédits dont 60 crédits pour la formation doctorale et 120 crédits pour la thèse

La maquette ci-dessous constitue l'ensemble de la formation doctorale et non la formation annuelle

Plus d'informations sur le site de l'ED SHS <https://edshs.meshs.fr/>

Validation par l'Ecole doctorale de 30 crédits

Formation méthodologique et interdisciplinaire - 12 crédits (Module A1)

2 éléments obligatoires :

- Valorisation du doctorat
- Séminaire interdisciplinaire ED (élément obligatoire pour les salariés)

1 élément au choix :

- Journées carrières
- Participation à 3 Cafés-Doc (fortement recommandée pour les internationaux)
- Humanités numériques : les données de la recherche dans les thèses de doctorat
- Aux marges ? Audio-visuel, littérature jeunesse et Sciences Humaines et Sociales en traduction
- Analyser des données avec un logiciel tableur (calc, excel)
- Communication numérique et sciences sociales
- Formations numériques (plaquette du Collège Doctoral) – 2 jours de formation
- Autre formation méthodologique du Collège Doctoral – 2 jours de formation
- Toute formation équivalente suivie dans un autre établissement en France ou à l'étranger avec accord de l'ED

Langues au choix - 6 crédits (Module B1)

- Niveau en langue anglaise B2 ou C1 selon le laboratoire ou possibilité d'une autre langue (modalités sur le site de l'ED SHS)
- Validation par les : CAPES, Agrégation, DUFL, Master en langue
- Validation obligatoire du français pour les non-francophones



Connaissance du milieu professionnel - 12 crédits (Module A2)

2 éléments à choisir dans la liste suivante :

- Parcours enseignement supérieur et recherche (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation
- Administration et valorisation de la recherche
- Concevoir et gérer des programmes scientifiques en milieu interculturel
- Parcours connaissance de l'entreprise et création d'entreprise (plaquette du Collège Doctoral) - 2 jours de formation
- Autre formation professionnelle du Collège Doctoral (2 jours de présence au même module=validation) ou d'un autre organisme
- Validation de l'activité complémentaire rémunérée des doctorants contractuels pendant la durée de la thèse – 120h minimum
- Expérience professionnelle en milieux associatifs, socio-éducatifs, culturels ou artistiques (fournir attestations)



Validation par le laboratoire de 30 crédits

Séminaires scientifiques - 14 crédits (Module C1)

2 éléments à choisir dans la liste suivante :

- Séminaire disciplinaire de laboratoire 1
- Séminaire disciplinaire de laboratoire 2
- Séminaire interdisciplinaire de l'ED 1 (différent du séminaire validé en A1)
- Séminaire interdisciplinaire de l'ED 2 (différent du séminaire validé en A1)
- Université d'été
- Autre manifestation scientifique : colloque, ...(sur proposition du doctorant avec accord du laboratoire)



Initiative scientifique - 8 crédits (Module D1)



1 élément à choisir dans la liste suivante

- Participation aux activités du laboratoire ou de l'ED (*co-organisation ou participation active à : journées d'études, colloques, journées « jeunes chercheurs », mandat association des doctorants ou mandat universitaire, projet ANR, exposition, performance artistique, ouvrage, traduction, actes de colloques, collaboration en groupe de travail, workshop....*)
- Validation d'un stage d'au moins 1 mois (*hors université d'inscription et hors cotutelle*) : recherche en centre spécialisé, archives, bibliothèque, entreprise...
- Validation du séjour de plus de 3 mois à l'étranger pour tout doctorant

Diffusion de la recherche – 8 crédits (Module D2)

- 1 communication orale (JE, Colloque, Symposium ou séminaire de recherche) + 1 communication orale ou 1 poster + 1 article accepté ou mis en ligne dans une revue labellisée ou 1 article dans un support à comité de lecture



NB ➤ 1 séminaire = 3 journées d'études ou 1 journée d'études + 1 colloque de 2 jours = 20 heures